

# TYLAN™ 100 Premix



Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 05-11-2020

## Informations et posologie

---

### Espèces cibles

---



### Espèce cible complément

Volailles et porcins.

### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Affections à germes sensibles à la tylosine chez les volailles et les porcins.

Chez les volailles :

- prévention en milieu infecté et traitement des mycoplasmoses aviaires.

Chez les porcins :

- Prévention en milieu infecté de l'entérite hémorragique.

- Prévention en milieu infecté de la pneumonie enzootique.

Pour toute information concernant la dysenterie porcine, voir la rubrique "Précautions particulières d'emploi".

### Administration

---

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie orale.

#### Posologie

- Chez les volailles

50 000 à 100 000 UI/kg de tylosine (sous forme de phosphate) par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 2 à 5 jours.

Pour un ingéré alimentaire quotidien de 100 g d'aliment par kg de poids vif, cette posologie correspond à 500 à 1000 ppm

de tylosine dans l'aliment, soit un taux d'incorporation de 5 à 10 kg de prémélange médicamenteux par tonne d'aliment.

- Chez les porcins

5 000 UI de tylosine (sous forme de phosphate) par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 3 semaines.

Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g d'aliment / kg de poids vif, cette posologie correspond à 100 ppm de tylosine dans l'aliment, soit un taux d'incorporation de 1 kg de prémélange médicamenteux par tonne d'aliment.

La quantité d'aliment médicamenteux consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Pour respecter les doses recommandées en tylosine et tenir compte des ingérés alimentaires effectifs, le taux d'incorporation peut être augmenté ou éventuellement diminué. Cela peut conduire à des teneurs en ppm de tylosine différentes dans l'aliment médicamenteux de celles mentionnées ci-dessus à titre indicatif.

La granulation de l'aliment médicamenteux doit être réalisée à une température inférieure à 75°C.

Afin d'assurer la bonne homogénéité du prémélange dans l'aliment porc au taux d'incorporation de 1 kg/tonne, il est recommandé de mélanger le prémélange de façon homogène avec une petite quantité d'aliment avant d'être ajouté à l'aliment fini.

### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notaires

Un g contient :

- Substance active :

Tylosine (sf de phosphate) ..... 100 000 UI

- Excipient QSP ..... 1 g

### Principes actifs / Molécule

Tylosine

### Forme pharmaceutique

Prémélange

### Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Prémélange médicamenteux destiné à la fabrication d'un aliment médicamenteux et ne devant pas être administré en l'état.

### Temps d'attente

Toutes cibles :

Volailles :

- viande et abats : 2 jours.

- œufs : en l'absence d'un temps d'attente pour les œufs, ne pas utiliser chez les volailles pondeuses productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

Porcins :

- viande et abats : zéro jour.

### Propriétés

---

#### Propriétés pharmacodynamiques

La tylosine est un antibiotique de pKa 7,1 relié structurellement à l'érythromycine. Elle est produite par *Streptomyces fradiae*.

La tylosine dispose du même mécanisme d'action antibiotique que les autres macrolides, c'est-à-dire par fixation à la fraction 50S des ribosomes, résultant en une inhibition de la synthèse des protéines. La tylosine dispose d'une activité bactériostatique dominante.

La tylosine possède un effet antibiotique vis-à-vis des cocci à Gram + (*Staphylococci*, *Streptococci*), des bacilles à Gram + (*Corynebacterium* spp., *Clostridium* spp., *Erysipelothrix rhusiopathiae*, *Actinomyces* spp.), certains bacilles à Gram - (*Haemophilus* spp., *Pasteurella* spp., *Mannheimia* spp.) et les mycoplasmes.

## Propriétés pharmacocinétiques

La tylosine est largement distribuée dans l'organisme après absorption mais ne franchit pas la barrière hémato-méningée. Le volume de distribution de la tylosine est de l'ordre de 1 à 2 L/kg chez les animaux.

Elle est éliminée par voie urinaire et biliaire sous forme inchangée. Le temps de demi-vie d'élimination de la tylosine est de l'ordre d'une à deux heures selon les espèces animales.

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux connus pour leur sensibilité à la tylosine ou autres macrolides. Voir la rubrique "Temps d'attente".

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Il a été rapporté chez le porc la possibilité d'effets secondaires digestifs, avec œdème de la muqueuse rectale, prolapsus anal avec prurit, érythème et diarrhée.

### Précautions d'emploi

---

#### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ce prémélange est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux et ne peut être utilisé en l'état ; le taux d'incorporation du prémélange à l'aliment est au minimum de 5 kg/tonne pour les volailles et de 1 kg/tonne pour les porcins.

Un taux élevé de résistance *in vitro* a été démontré dans des souches européennes de *Brachyspira hyodysenteriae*, ce qui implique que le produit ne sera pas suffisamment efficace contre la dysenterie porcine.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les macrolides peuvent provoquer une hypersensibilité (allergie) suite à leur injection, inhalation, ingestion ou contact avec la peau. L'hypersensibilité à la tylosine et aux autres macrolides peut être croisée. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être graves.

En cas d'hypersensibilité, éviter tout contact avec le produit.

En cas d'apparition d'érythème cutané, prendre l'avis du médecin.

En cas d'apparition d'œdème du visage, des lèvres, des yeux ou en cas d'apparition de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Éviter l'inhalation des poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux lors de la manipulation du produit.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.

Se laver les mains après usage du produit.

#### Autres précautions

Aucune.

#### Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Les études menées sur les animaux de laboratoire n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes ou embryotoxiques ou de conséquence sur la fertilité des animaux.

L'innocuité de la spécialité n'a pas été étudiée chez la truie en gestation. L'utilisation de la spécialité chez la truie en gestation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

#### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

### Précautions pharmacologiques

---

## Interactions médicamenteuses et autres

Ne pas administrer en même temps que des antibiotiques bactéricides.

## Incompatibilités

Aucune connue.

## Conservation

---

### Durée de conservation

2 ans.

Après incorporation dans l'aliment, sous forme de farine : 3 mois.

Après incorporation dans l'aliment, sous forme de granulés : 2 mois.

### Précautions particulières de conservation selon pertinence

Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.

Après incorporation dans l'aliment, ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Conserver à l'abri de l'humidité.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

ELANCO  
HEINZ-LOHMANN-STRASSE 4  
27472 CUXHAVEN  
ALLEMAGNE

### Classification ATC Vet

- QJ01FA90

### Laboratoire



ELANCO FRANCE  
Crisco Uno, Bâtiment C,  
3-5 avenue de la Cristallerie  
92310 Sèvres, France  
Tél : 01.55.49.35.29  
<http://www.elanco.fr>

### Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1412454 7/1987

### Date de première autorisation

1987-06-17

### Présentation et quantité

TYLAN™ 100 Premix Sac de 25 kg

Code GTIN : 05014602815158